

TARIFICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR



(par personne et par nuit)

À partir du 1^{er} janvier 2020
Période de perception :
du 1^{er} janvier au 31 décembre

TYPE D'HEBERGEMENT ET CLASSEMENT	Tarifs CC PAROVIC	Tarifs CC PAROVIC + Département du Haut-Rhin
Palaces	2,00 €	2,20 €
Hôtels de Tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	1,65 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €	1,43 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,80 €	0,88 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile	0,70 €	0,77 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,22 €

TYPE D'HEBERGEMENT ET CLASSEMENT	Taux
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (taux appliqué sur le prix de location)	5 %

EXONÉRATIONS
<ul style="list-style-type: none">- Les personnes mineures (- de 18 ans)- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la CC PAROVIC- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire